
Recueil des Actes Administratifs - Préfecture des
Hautes Pyrénées - Spécial n°7 publié le
15/07/2009

juillet 2009

Sommaire

Préfecture

POLITIQUE DE L ETAT

Action interministérielle et solidarité

2009191-06 - Arrêté portant délégation de signature à M. Georges DESCLAUX, directeur de la sécurité de l'aviation civile sud (compétences départementales)

2009196-02 - Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Mme ROULAND-BOYER, sous-préfète d'Argelès-Gazost du vendredi 31 juillet 2009 au soir au 2 août 2009 inclus

Arrêté n°2009191-06

Arrêté portant délégation de signature à M. Georges DESCLAUX, directeur de la sécurité de l'aviation civile sud (compétences départementales)

Administration : Préfecture

Bureau : Action interministérielle et solidarité

Signataire : Préfet

Date de signature : 10 Juillet 2009



PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

DIRECTION DES POLITIQUES DE L'ETAT

ARRETE N° : 2009

Bureau de l'Action Interministérielle
et de la Solidarité

**portant délégation de signature
à M. Georges DESCLAUX,
directeur de la sécurité de l'aviation civile sud
(compétences départementales)**

Le Préfet des Hautes-Pyrénées

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 60-652 du 28 juin 1960 modifié portant organisation des services déconcentrés métropolitains de l'aviation civile ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 octobre 2007 nommant M. Jean-François DELAGE, préfet des Hautes-Pyrénées ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 portant création de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2008 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté n° 13984 du 23 décembre 2008 nommant M. Georges DESCLAUX, directeur de la sécurité de l'aviation civile sud ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

.../...

ARRETE

ARTICLE 1 - Délégation de signature est donnée, au titre de ses missions départementales, à M. Georges DESCLAUX, directeur de la sécurité de l'aviation civile sud, en vue :

1 - de la délivrance des dérogations de survol du département des Hautes-Pyrénées liées à des opérations de travail aérien, à l'exception des dérogations prévues par les arrêtés ministériels du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes et d'animaux et du 17 novembre 1958 relatif à la réglementation de la circulation aérienne des hélicoptères.

2 - de la délivrance des concessions de logements dans les immeubles domaniaux ou détenus à titre quelconque par l'Etat ;

3 - de soumettre à l'avis du conseil supérieur de l'infrastructure et de la navigation aérienne la création d'un aérodrome de catégorie D destiné à être ouvert à la circulation aérienne publique ;

4 - de confier au gestionnaire de l'aérodrome ou à un prestataire de service la mission d'assurer la permanence des services d'assistance en escale, de procéder à la consultation prévue au 2° de l'article R. 216-11 du code de l'aviation civile et de donner son accord concernant le choix de l'auditeur prévu au 3° de l'article précité ;

5 - de la délivrance des accords prévus aux articles D. 232-4 et D. 233-4 du code de l'aviation civile ;

6 - d'exercer les missions prévues aux articles D. 213-1 à D. 213-1-11 du code de l'aviation civile ;

7 - de la délivrance des décisions de dérogations aux servitudes radioélectriques protégeant les équipements de l'aviation civile ;

8 - de la délivrance ou du refus de délivrance des titres de circulation en zone réservée des aérodromes ;

9 - d'exercer les missions prévues aux articles D. 213-1-14 à D.213-1-25 du code de l'aviation civile sur l'aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

ARTICLE 2 - M. Georges DESCLAUX, directeur de la sécurité de l'aviation civile sud, peut subdéléguer sa signature à ses collaborateurs, par arrêté pris au nom du préfet.

ARTICLE 3 - L'arrêté préfectoral n° 2009049-03 du 18 février 2009 portant délégation de signature à M. Georges DESCLAUX, directeur de l'aviation civile sud, (compétences départementales), est abrogé.

ARTICLE 4 - Le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées et le directeur de la sécurité de l'aviation civile sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Tarbes, le 10 juillet 2009

Le Préfet,

signé : Jean-François DELAGE

Arrêté n°2009196-02

Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Mme ROULAND-BOYER, sous-préfète d'Argelès-Gazost du vendredi 31 juillet 2009 au soir au 2 août 2009 inclus

Administration : Préfecture

Bureau : Action interministérielle et solidarité

Signataire : Préfet

Date de signature : 15 Juillet 2009

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

DIRECTION DES POLITIQUES DE L'ETAT

Bureau de l'Action Interministérielle
et de la Solidarité

**ARRETE n° 2009 -
accordant la suppléance des fonctions préfectorales
à Mme Hélène ROULAND-BOYER, sous-préfète
de l'arrondissement d'Argelès-Gazost
du vendredi 31 juillet 2009 au soir
jusqu'au 2 août 2009 inclus**

Le Préfet des Hautes-Pyrénées

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 octobre 2007 nommant M. Jean-François DELAGE préfet du département des Hautes-Pyrénées ;

Vu le décret du 30 octobre 2007 nommant Mme Hélène ROULAND-BOYER sous-préfète d'Argelès-Gazost ;

Vu le décret du 5 juillet 2008 nommant M. Christophe MERLIN, commissaire de police, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

Considérant l'absence simultanée le vendredi 31 juillet au soir, le samedi 1^{er} août et le dimanche 2 août 2009 de M. Jean-François DELAGE, préfet du département des Hautes-Pyrénées et de M. Christophe MERLIN, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Mme Hélène ROULAND-BOYER, sous-préfète de l'arrondissement d'Argelès-Gazost, est chargée de la suppléance des fonctions préfectorales du vendredi 31 juillet 2009 au soir jusqu'au dimanche 2 août 2009 inclus.

ARTICLE 2 : Mme la sous-préfète de l'arrondissement d'Argelès-Gazost est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Tarbes, le 15 juillet 2009

Le Préfet,

Jean-François DELAGE